

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1460

présenté par  
Mme Cathala**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	13 200 000
Protection judiciaire de la jeunesse	13 200 000	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<b>TOTAUX</b>	13 200 000	13 200 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à financer le recrutement de 500 éducateurs supplémentaires afin renforcer les moyens humains des services de la protection judiciaire de la jeunesse, en particulier pour compenser l'effet de récentes suppressions de postes.

Le 30 juillet 2024, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse annonçait en effet le non-renouvellement d'environ 500 emplois contractuels, en premier lieu des postes d'éducateurs. Il

s'agissait de réaliser une économie de 1,6 à 1,8 million d'euros, alors même que la prise en charge judiciaire des mineurs est déjà extrêmement dégradée.

En conséquence, le présent amendement abonde l'action 1 Mise en œuvre des décisions judiciaires du programme 182 Protection judiciaire de la jeunesse, de 13 200 000 euros en AE et CP, et ponctionne 13 200 000 euros en AE et CP sur l'action 1 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice du programme 107 Administration pénitentiaire, dotée de 3,4 milliards d'euros.